13e ANNÉE — NUMÉRO 112.

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la Liberté.)

La presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

VENDREDI 18 MAI 1883.

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
Suisse	fr. 20	11	6
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	» 36	19	10

Rédaction et Expédition

Bureaux : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Bureau des annonces: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

Lettres et argent franco.

UN CHAMPION
DE LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST

(Article du R. P. Ramière.)

(Suite.)

IV

Avec lui la polémique chrétienne a fait volte-face. Durant le dernier siècle et pendant le premier tiers du siècle présent, elle s'était trop généralement tenue sur la défensive : Veuillot lui fit reprendre décidément l'offensive. Il ne se contenta pas d'emprunter à de Maistre la férule avec laquelle il châtie si magistralement la sottise de la libre-pensée ; c'est à Voltaire lui-même qu'il déroba son sarcasme acéré pour le tourner contre le véritable *infâme*. Aux cris que poussèrent les libres-penseurs piqués au vif par la pointe de cet impitoyable stylet, les catholiques comprirent qu'il n'était plus temps de rougir, et que l'heure était venue de marcher la tête haute.

Il s'est produit, en effet, durant les cinquante dernières années, dans l'attitude des catholiques, un changement dont nous ne prétendons pas attribuer à Veuillot tout le mérite, mais dans lequel il a assurément sa large part. Il y a cinquante ans, on ne pouvait, sans un grand effort de courage, faire acte de catholique dans une voiture publique ou dans une hôtellerie, et rien n'était plus commun que de voir des chrétiens irréprochables dans leur foi et dans leur conduite extérieure, éloignés par le respect humain de l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Les soi-disant libéraux de la Restauration avaient réussi à enchaîner, par la crainte du ridicule, la liberté des chrétiens. Cet épouvantail dont on se prévalait avec tant de succès contre nous, Veuillot l'a fait jouer avec un art incomparable contre nos adversaires, et ce n'est pas un des moindres services qu'il a rendus à notre cause. Le rire qui, d'après Horace, est très légitimement employé à faire accepter la vérité, est mieux fait encore pour rendre l'erreur méprisable, surtout l'erreur orgueilleuse qui cherche à ridiculiser la vérité. Comme il y a dans l'impiété autant de bassesse que de malice, il n'y a ni moins de justice, ni moins de mérite à la faire mépriser qu'à la faire haïr.

Et ce mérite, aucun écrivain catholique ne l'a possédé au même degré que Louis Veuillot.

V

Hâtons-nous pourtant de le dire : cette puissance de sarcasme par laquelle il s'est rendu si redoutable au monde de la libre-pensée n'est que la moindre des forces qu'il a mises au service de notre cause. L'admiration, disons mieux, l'enthousiasme du beau et du bien avait chez lui plus d'énergie encore que le mépris pour tout ce *qui était bas et vil. Et cette incomparable* puissance d'admirer et d'aimer, il l'a concentrée sur un seul objet, sur l'objet des pensées et des prédilections divines ; sur cette œuvre, en vue de laquelle le Tout-Puissant a créé et gouverne toutes les autres œuvres ; sur ce corps immortel dont *Jésus-Christ est le chef, et auquel* l'humanité régénérée fournit ses membres, sur la sainte Eglise catholique.

L'Eglise fut pour Veuillot, dès le jour de sa conversion, l'objet d'une estime sans bornes, de l'amour le plus passionné, du dévouement le plus absolu.

Ne séparant pas la souveraineté spirituelle de l'Eglise de celle de Jésus-Christ, il ne put jamais consentir à en sacrifier la moindre parcelle ; et il n'hésita pas à rompre avec le libéralisme aussitôt qu'il le vit disposé à acheter au prix de ce sacrifice sa réconciliation avec la société moderne.

Aussi n'avait-il qu'un idéal : le triomphe de l'Eglise ; qu'un amour, l'amour de l'Eglise ; qu'une règle, l'esprit de l'Eglise ; qu'une ambition, servir l'Eglise. Rien de ce qui intéressait l'Eglise ne lui était indifférent. Il acceptait avec une filiale soumission tous les points de sa doctrine, sans en excepter ceux que ses définitions n'avaient pas encore rendus obligatoires. Toutes les œuvres qui avaient pour but de la faire mieux connaître et d'accroître sa salutaire influence étaient de sa part l'objet d'une chaleureuse sympathie. S'il endurait si allègrement les rudes labeurs du journalisme, aggravés pour lui par tant d'épreuves, c'est qu'il y voyait le moyen le plus puissant pour repousser les attaques quotidiennement livrées à l'Eglise ; et lorsque cette arme fut si injustement brisée dans ses mains, ses regrets n'eurent d'autre objet que l'impuissance à laquelle il se voyait réduit de défendre sa divine cliente.

Aussi ne le vit-on jamais prendre vis-à-vis des accusateurs de l'Eglise l'humble attitude d'un avocat plaidant en faveur de son *client les circonstances atténuantes. C'était* en reine qu'il la traitait, et il réclamait hautement pour elle le respect de ceux-mêmes qui lui refusaient leur obéissance.

Sans confondre avec la doctrine et l'action de l'Eglise les opinions et les tendances individuelles de ses ministres, il se gardait bien de restreindre son adhésion aux actes et aux sentences revêtues du sceau de son infaillibilité. Le sens chrétien, dont il était doué à un degré si éminent, lui faisait comprendre que l'assistance promise par le Verbe incarné à son Epouse ne se bornait pas aux rares intervalles où elle exerce la plénitude de son pouvoir doctrinal. Sa foi lui montrait Jésus-Christ constamment vivant dans l'Eglise ; et à mesure qu'il connaissait mieux cette vie divine qui, depuis dix-neuf siècles vivifie l'humanité, il s'éprenait d'une ardeur plus grande pour en favoriser le développement.

Racontant un jour à M. d'Ideville cet épisode de sa vie, il lui disait : « Ma situation était terrible : c'était au temps où les mesures les plus arbitraires étaient dirigées contre la religion ; alors que les La Valette, les Nigra riaient aux éclats, applaudissaient à tout rompre, et festoyaient au Palais-Royal, en injuriant le bon Dieu. Il fallait assister à ces outrages, rester muet, impassible, le bâillon à travers la bouche, sans pouvoir me défendre et résister. Figurez-vous un homme dans une cage de fer, et devant lui, hors de sa portée, sa mère et son enfant qu'on amène. Là, on les outrage, on les frappe, on les tue, voyez-vous l'homme qui ronge les barreaux de sa cage, impuissant et fou ? Il se roule à terre dans des cris de rage et des convulsions. Eh bien, j'ai souffert les tortures de cet homme, moi, et je ne l'oublierai jamais. »

Vous avez là Veuillot tout entier. Vous le voyez avec son amour et sa haine. Dites, *si vous le voulez, que celui qui a pu sentir* et parler de la sorte fut un homme passionné et violent ; mais avouez que jamais il n'y eut ni passion plus noble, ni haine plus généreuse. *(A suivre.)*

NOUVELLES SUISSES

Fabriques. — Nous avons annoncé l'autre jour, en nous appuyant sur un travail statistique récemment publié par le département fédéral du commerce, que les 2642 établissements industriels suisses qui sont considérés comme fabriques, occupent en tout 134,862 ouvriers (78,364 hommes et 64,498 femmes). Voici comment se répartissent ces ouvriers suivant les genres d'industrie :

Les manufactures de coton sont au nombre de 1256 dont 373 avec moteurs évalués à 29,752 chevaux de force. Des 54,115 ouvriers de cette industrie, 24,803 appartiennent au sexe masculin et 29,312 au sexe féminin. 4965 sont âgés de 14 à 16 ans.

Les filatures de soie, qui sont au nombre de 228 dont 181 avec moteurs représentant 69,935 chevaux de force, occupent 25,866 ouvriers (6365 hommes et 19,501 femmes) ; 2538 sont âgés de 14 à 16 ans.

Les fabriques de produits chimiques, qui sont au nombre 102 dont 60 avec moteurs représentant 1769 chevaux de force, occupent 2749 ouvriers (2138 hommes et 611 femmes) ; 148 sont âgés de 14 à 16 ans.

On compte encore 48 établissements métallurgiques dont 47 avec moteurs représentant 2650 chevaux de force et occupant 2158 ouvriers (1955 hommes et 203 femmes) ; 131 sont âgés de 14 à 16 ans.

L'industrie horlogère (y compris la bijouterie), compte 93 établissements dont 72 avec moteurs représentant 664 chevaux de force. Les ouvriers de cette branche sont au nombre de 8558 dont 5541 hommes et 3017 femmes ; 393 sont âgés de 14 à 16 ans.

L'industrie des machines comprend 212 établissements dont 199 avec moteurs représentant 4389 chevaux de force. Les ouvriers sont au nombre de 14,272 dont 14,105 hommes et 167 femmes ; 479 sont âgés de 14 à 16 ans.

—

En présence d'un conflit survenu entre les cantons de Neuchâtel et du Tessin, relativement à la perception de la taxe militaire sur un citoyen tessinois, opérée dans les deux cantons, le Conseil fédéral a décidé que le canton de Neuchâtel était seul compétent, attendu que le Tessinois incriminé habitait Neuchâtel le 1er mai, et non le Tessin.

FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

EXTRAITS
DES ŒUVRES DE
LOUIS VEUILLOT

VI

PECCAVI.

Quelquefois je sentais que la rougeur me montait au visage ; qui m'eût regardé en ces moments-là m'eût fait cacher mon front dans mes mains. Ceux qui voudraient ne voir dans ces récits (plus complets que je ne m'étais peut-être promis de les faire) que la révélation d'un faible cœur fasciné par la crainte ou séduit aisément par l'amitié, si rien ne les a touchés dans tout ce qui précède et ne leur a paru digne d'entraîner une grande détermination, qu'ils considèrent ce que je leur dis maintenant. Je veux bien qu'on ne m'ait point donné de bonnes raisons, je ne tiens point à établir que j'y devais céder ; l'essentiel étant pour moi d'avoir cédé, le reste m'importe peu. Mais voici un fait : je ne vis dans mon passé presque rien dont l'aveu ne dût humilier, je ne dis pas la conscience du chrétien, mais l'orgueil et l'amour-propre de l'homme. Confesser cela, c'était, n'appréciant pas bien encore ni le miracle de la clémence divine, ni le caractère divin du prêtre, aller contre tous les errements de ma vie, violenter tous mes instincts, détruire devant un homme, à l'estime duquel je tenais comme on tient à l'estime de tout homme au monde, la trame soigneusement ourdie de ma réputation J'allais aux genoux de cet homme lui dire : « On m'a cru cette vertu, je ne l'ai point : j'ai, au contraire, ce vice ; ici j'ai paru agir avec générosité : mon action, au contraire, était lâche, perfide, pleine de convoitises, et je l'ai couronnée d'un mensonge ; là j'ai trahi un ami ; et là, malgré les cris de ma conscience, la vérité. » Et tant de choses qu'il ne convient ni d'écrire ni de laisser supposer... Enfin, vous qui lisez, vous êtes homme, descendez dans votre cœur : il y a tout à croire qu'il n'est ni plus mauvais ni plus souillé que le mien ; mais il renferme toujours assez de pénibles mystères pour que vous souhaitiez ardemment de n'y laisser pénétrer aucun regard. Ce secret éternel, je l'avais souhaité comme vous, avec plus de raison peut-être que vous, et aussi ardemment que vous ; je le souhaitais encore. En le souhaitant, cependant, je me préparais à tout révéler ; j'en frémissais de crainte, et je m'y préparais toujours ; la honte et la sueur couvraient *mon front, et je me décidais à ne rien cacher*, à ne déguiser rien : qui donc m'y forçait ? Ma parole donnée ? Je trouvais dans mes souvenirs cent violations de ma parole, et ce n'était pas là ce qui me gênait le plus, en vérité. La crainte de l'enfer ? Crainte lointaine, crainte disparue devant la crainte de cette honte assurée qui m'attendait demain. Le repentir ? Il était trop faible encore et bien intermittent. L'amour de Dieu ? C'est à peine s'il passait à longs intervalles, pâle et languissant, dans mon âme, comme un rayon de soleil dans les jours d'orage. La foi ? J'allais la mériter, je voulais l'avoir : je ne l'avais pas. Qu'était-ce donc ? Hélas ! je vous le demande ; car, sur mon âme, je ne le savais pas.

Ainsi, vous ne pourrez le dire ; et, hormis le chrétien, qui le dira ? car toute science, toute philosophie et toute sagesse humaine sont impuissantes à donner de si hautes solutions. Ce qui *me poussait malgré tout, ce qui suppléait à la* crainte, au repentir, à l'amour, à la foi, c'était la grâce de Dieu. Grâce pure, entière et gratuite, qui n'était méritée par rien, rien au monde, pas même par un peu de bonne volonté ; car, en cherchant bien dans mon âme, je n'y trouvais peut-être que le faible désir de vouloir. L'angoisse profonde dont j'étais, la veille encore, si cruellement tourmenté, avait elle-même disparu..., comme il arrive souvent des maux corporels, qui disparaissent au moment d'y appliquer le remède terrible qui doit les guérir, et à l'efficacité duquel d'ailleurs on ne croit pas.

Enfin le moment arriva ; c'était le soir. Je ne pouvais aller seul au *Gesù*, connaissant mal encore les rues de Rome, et ne parlant pas l'italien ; je n'y pouvais pas aller seul, craignant qu'au moment de franchir cette porte redoutable je ne vinsse à reculer, saisi d'une insurmontable terreur. Gustave devait m'accompagner. « Eh bien ! me dit-il, partons. » Pauvre Gustave ! il me parut cruel, et je lui en voulus de ce mot plus que je ne saurais dire. Nous partîmes cependant, et sur le chemin je ne pensais pas que j'allais à la régénération spirituelle, à l'éternelle jeunesse de l'innocence, de l'espoir et de l'amour. *Mais, dis-je* tristement, c'en est donc fait, hélas ! et voilà qu'au milieu de ma force, au seuil de mon avenir, tout à coup, par la porte des humiliations, j'entre dans la vieillesse du corps et du cœur ! Je fuirai désormais les chemins encore fleuris de mon printemps, je n'obéirai plus aux doux caprices de ma liberté, je limiterai mon intelligence et mes sens, je craindrai de voir, je craindrai d'entendre, je craindrai de penser, et d'aimer !... J'oubliais que *j'avais maudit cette liberté* ; que dans tous ces chemins mes pieds s'étaient blessés aux cailloux, mes mains s'étaient déchirées aux épines ; que mon intelligence, volant dans les ténèbres, s'y était heurtée sans cesse à mille problèmes affreux, y avait défailli devant mille terreurs, que ma pensée était bornée par la nuit, que mon cœur était outré du mensonge et de la bassesse de ses attachements ; j'oublais toutes mes douleurs et toutes les promesses naguère si claires de la religion. O mon Dieu, qui fera bien voir de quelle étreinte désespérée l'homme s'identifie à son péché ? de quelles illusions folles il est le jouet et la victime ? par combien de liens le démon le saisit, par combien de ruses il l'égare ? Qui dira cela, Seigneur, afin que, marquant l'étendue de tant de

—

En exécution de l'art. 27 de la convention franco-suisse, concernant la pêche dans les eaux frontières, et prévoyant la désignation réciproque de commissaires respectifs, le Conseil fédéral a nommé M. le major Adolphe Puenzieux, inspecteur forestier à Clarens, commissaire pour le lac Léman avec les affluents du Rhône dès sa source en Valais, jusqu'en aval à Chancy (Arve et affluents), ainsi que des autres cours d'eau du territoire des deux Etats, le Doubs excepté.

—

Le département des postes est autorisé à créer un service postal d'été entre Leysin et Le Sepey.

—

Le Conseil fédéral a adopté un rapport qui sera présenté à l'Assemblée fédérale et qui concluera au rejet du recours du sieur Anvermatt, à Baar (Zoug), qui lui avait été renvoyé par le conseil des Etats dans la dernière session à raison de faits nouveaux, articulés par la police du dimanche et celle des jours fériés.

—

Mormonisme. — Une exode d'environ 100 mormons d'origine suisse a eu lieu vendredi. Ces individus proviennent des cantons de Berne, Zurich, Thurgovie et St-Gall et se rendent aux Etats-Unis sur les bords du Grand Lac Salé.

Berne

M. l'abbé Roy, ancien curé de Courtedoux, actuellement coadjuteur à Fribourg, vient de recevoir le charmant billet que voici :

« *Porrentruy* (date du timbre-poste).

Monsieur Léon Roy, curé,

Doit à la Recette des amendes du district, en suite de l'arrêt de la Chambre de police de la Cour d'appel et de cassation du canton de Berne du 21 février 1883,

	fr. c
Amende	50 —
2/3 Frais de première instance	94 20
Frais de recours	27 60
Total	171 80

qu'il est invité à payer dans la huitaine.

Recette du district (de Porrentruy). »

Le lecteur est sans doute curieux de connaître le motif de cette gracieuse invitation. Nous allons le lui apprendre, ou plutôt le lui rappeler :

L'an passé mourut un des rares protestants de la paroisse de Courtedoux, dont M. l'abbé Roy était curé. La femme du décédé s'en remit à ses amis pour l'organisation de l'enterrement.

Ceux-ci, obéissant à je ne sais quelle envie de chicane, au lieu de se borner à demander le brancard communal, exigèrent le brancard appartenant aux catholiques et servant à leurs convois funèbres. Naturellement, on le refusa. Les amis du défunt, irrités de cette résistance très bien motivée, voulurent faire sonner les cloches de l'église catholique. M. l'abbé Roy protesta contre cette nouvelle et incompréhensible exigence, comme d'ailleurs c'était son devoir.

La courageuse énergie de M. l'abbé Roy ne fut guère du goût de messieurs de Berne. Cela se comprend : ces messieurs aiment toutes les libertés, excepté celle de n'être pas du même avis qu'eux.

Toujours est-il que, deux semaines après l'altercation de Courtedoux, M. l'abbé Roy reçut de la chancellerie d'Etat de Berne, par l'entremise de M. Favrot, une interdiction provisoire d'exercer des fonctions ecclésiastiques dans la paroisse de Courtedoux, laquelle interdiction fut plus tard fixée à un an, et cela pour toute l'étendue du canton.

Ce n'est pas tout encore. L'ours ne lâche pas si vite sa proie.

L'inestimable M. Cuénat, président du tribunal de Porrentruy, et exécuteur servile des basses œuvres du gouvernement de Berne, voulut faire preuve nouvelle de sa complaisance. Il cita donc à son prétoire M. l'abbé Roy, mais cela par la voie de la *Feuille officielle*, comme pour les vagabonds ! M. l'abbé Roy se trouvait alors à Lucerne : pour éviter à M. Cuénat l'occasion de commettre de nouveau cette grossièreté, il fit élection de domicile chez son défenseur, le vaillant M. Folletête.

M. Cuénat ne se montra guère pressé de terminer l'affaire, et fit tout pour multiplier les audiences et augmenter les frais de justice, lesquels frais devaient naturellement être payés par M. Roy, puisque telle était la volonté de l'ours de Berne. Inutile d'ajouter que M. Cuénat, pendant ces audiences, fit preuve d'une civilité qu'on ne trouverait pas même chez les naturels de la Nouvelle-Zélande. Personne ne s'en étonne.

Finalement M. Roy fut condamné à une amende de cent francs et aux deux tiers des frais, l'autre tiers à la charge du maire de Courtedoux. Le jugement est très curieux : il est motivé sur l'art. 1er de la loi du 31 octobre 1875 : « Quiconque provoque, de manière à mettre en danger la paix publique, des membres d'une confession ou d'une communauté religieuse, sera puni d'une amende pouvant s'élever jusqu'à mille francs, ou d'un emprisonnement jusqu'à une année. »

Nous ne prétendons pas être aussi éclairé que M. Cuenat : nous ne sommes pas habitués comme lui à voir trente-six chandelles au lieu d'une, ni à croire que les maisons dansent la sarabande. Néanmoins, il nous semble que M. Cuenat appliqua à M. l'abbé Roy la peine qu'il aurait dû infliger aux amis du protestant décédé, car la provocation a été faite par eux, et non par M. Roy. M. Cuénat le sait mieux que personne, mais les catholiques ont de si bonnes épaules !

M. Roy interjeta appel : le jugement primitif fut cassé, mais on ne pouvait laisser croire innocent un prêtre catholique-romain : on condamna quand même M. Roy, en vertu d'une loi quelconque sur les inhumations ; l'amende fut réduite à cinquante francs... et les frais augmentés de 27 fr. 60 !

M. Roy, condamné à une inactivité presque absolue, ne voulut pas rester dans le canton de Berne. Il exerça quelque temps son saint ministère à Lucerne, puis il vint à Fribourg où les sympathies de toute la population l'ont accueilli. Il a pu comparer l'intolérance des ultramontains de Fribourg à la tolérance bernoise. O tartufferie ! ô grands pontifes de la liberté Stockmar et Cuénat ! Pardonnez-lui s'il préfère à vos lumières « la sombre ignorance étendant son voile funèbre sur le canton de Fribourg » !

Nous sommes loin de plaindre M. l'abbé Roy. Au contraire, nous le félicitons. Ce n'est pas la première fois qu'il souffre pour la religion, et la prison et les amendes qu'il a subies ne sont pas de nature à diminuer l'estime et le respect que tout honnête homme a pour son caractère et pour ses souffrances.

C. S.

Note de la Rédaction. — 172 fr. de frais, c'est une bien forte saignée pour la bourse d'un prêtre ; aussi faisons-nous appel à la générosité des catholiques du canton de Fribourg pour aider M. Roy. Une souscription publique est ouverte, dans ce but, dans les colonnes de la *Liberté*. Nous ne recevrons pas de somme supérieure à 1 franc.

***

Des fouilles ont été récemment opérées dans la cour du « château » de Fraubrunnen, qui était un ancien couvent, sous la direction de MM. de Fellenberg, de Berne, Merian et Heyne, de Bâle. On a constaté qu'autrefois cette cour était entourée de constructions constituant un cloître, dans les allées duquel on a trouvé plusieurs tombeaux recouverts en partie de grandes briques décorées, en partie de plaques de molasse ; ces dernières étaient fortement détériorées ; les armes et les inscriptions qu'elles portaient s'étaient effacées. En revanche, les planelles en brique étaient encore dans toute leur fraîcheur et leur beauté ; par leurs dimensions et surtout par leur décoration elles se distinguent beaucoup des produits de nos briqueteries actuelles, qui pourraient en prendre modèle. Les objets trouvés ont été partagés entre les musées de Bâle et de Berne, qui avaient fait les frais des fouilles. On assure que quelques-uns d'entre eux ont été dérobés par des visiteurs à M. de Fellenberg, dans la chambre qu'il occupait à l'hôtel de la Fontaine.

Valais

Nous avons reçu du Japon, grâce à la bienveillante attention d'un abonné de la *Liberté*, un numéro de la *Japan Gazette*, portant la date du 21 mars 1883. Dans ce journal il est fait mention de la mort d'un M. Peter Clausen, qu'à son nom nous présumons d'origine valaisane.

Peter Clausen, âgé de 42 ans, était établi depuis nombre d'années à Yokohama *(one of the oldest residents in Yokohama)*. Dans la matinée du 18 mars il vaquait à ses occupations ordinaires, et venait de donner des ordres à ses employés, lorsqu'en rentrant dans sa chambre, il mourut subitement. La *Japan Gazette* présume que cette mort est due à une apoplexie du cœur.

Neuchâtel

L'école de recrues N° 1 de la IIe division à Colombier, a réuni une souscription de 280 fr. en faveur des incendiés de Vallorbes.

Genève

Le Conseil administratif de la ville de Genève vient d'adresser au conseil d'Etat la demande en concession de la force motrice du Rhône, dès le point situé à 1000 mètres en aval de sa jonction avec l'Arve, jusqu'à 1000 mètres en aval du moulin de Vernier. Cette concession serait accordée pour 99 ans. L'Etat de Genève prendrait l'engagement de n'autoriser dorénavant aucun travail qui pourrait être préjudiciable à l'entreprise.

La force serait utilisée au lieu dit « le Moulin de Vernier », au moyen d'un barrage transversal muni de vannes de décharge qui pourront être levées pendant les hautes eaux. La crête de ce barrage serait à la cote 368,75. Le bâtiment des turbines serait construit sur la rive droite du fleuve et contiendrait le nombre des turbines nécessaires pour utiliser un volume minimum de 120 mètres cubes par seconde, sous une chute de 4 mètres.

La ville de Genève s'engagerait : *a)* à restituer aux usiniers, sans aggravation de charges pour eux, la force hydraulique moyenne dont ils disposent actuellement ; *b)* à indemniser dans une juste mesure les propriétaires riverains qui pourraient être atteints par l'exécution de l'entreprise, sous réserve de l'expropriation forcée en cas de désaccord.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(*Correspondance particulière de la Liberté*)

Paris, 15 mai.

On pense que, malgré l'opposition de l'extrême gauche, de la gauche radicale et des droites, le crédit pour l'expédition du Tonkin sera voté dans la séance de ce jour. Les ministériels, dans leurs conversations particulières, déclarent que le cabinet Ferry a dû prendre une attitude énergique à la suite des taquineries de diverses natures que le gouvernement britannique témoigne à notre politique coloniale. Ces mêmes officieux prétendent que le gouvernement français s'est préalablement assuré des bonnes dispositions des cabinets européens et même de leurs encouragements, à maintenir énergiquement nos droits et les prérogatives de notre pavillon.

Le ministre des affaires étrangères continue à se préoccuper des conséquences possibles de l'expédition du Tonkin. Il est bien moins en moins éloigné de croire que l'Angleterre est derrière la Chine. D'autre part, on rattache à cette affaire les projets de création d'un second canal à l'isthme de Suez. On prétend que le gouvernement anglais ne patronne ce projet qu'en apparence et uniquement pour obtenir la prédominance incontestée dans le conseil de la compagnie, afin de pouvoir, le cas échéant, barrer la route à nos navires en fermant le canal de Suez.

Les cercles diplomatiques cherchent à savoir quelle est la mission particulière confiée par le gouvernement à M. Waddington, en dehors de sa délégation officielle à Moscou. On croit savoir que M. Waddington, dans son entrevue avec le prince de Bismarck, a en vue d'aplanir toutes les difficultés des relations extérieures qui ont surgi dans ces derniers temps.

Au prix de quels sacrifices obtiendrons-nous une amicale tolérance de la politique du chancelier à notre égard ? C'est ce que personne ne peut encore savoir, en dépit des indiscrétions officieuses.

Les opportunistes ne désespèrent pas de voir le ministre de l'intérieur conquérir la prépondérance au sein du cabinet Ferry et devenir le chef incontesté de leur parti. On se remue beaucoup dans cette coterie à laquelle est assuré déjà le concours des préfets et des agents de l'intérieur.

C'est dans ce but que M. Waldeck-Rousseau, laissant à ses collègues le soin de pourvoir aux difficultés de détail de l'action gouvernementale, va poursuivre la série de ses discours politiques sur la direction générale du parti républicain.

Mardi, 15 mai, Dom Bosco commence une neuvaine à Marie auxiliatrice, qui finira le 24 mai, jour anniversaire de la victoire de *Lépante, obtenue* par les prières de saint Pie V. Les barbares d'alors étaient aux portes ; aujourd'hui les barbares sont déjà la place. Les catholiques sont invités à s'associer aux intentions de Dom Bosco. On est à croire que parmi ses intentions il y a une spéciale pour la terre hospitalière de France. Dom Bosco priant pour la souffrance de notre chère patrie, nous rappelle Samuel versant des larmes et des prières sur Israël gouverné par Saül en désobéissant. Saül était rejeté, il avait désobéi ; Samuel avait *Thecel, Phares* était prononcé. Sauf David reçu d'en haut l'ordre d'aller sacrer David à Bethléem. Les habitants de Bethléem accoururent à la rencontre du prophète et lui demandèrent s'il apportait la paix, *pacifice ne est ingressus tuus ?* — J'apporte la paix, répondit Samuel, et en effet, le sacre qu'il conférait à David inaugurait le plus grand règne de Juda. L'empressement de la foule sur les pas de Dom Bosco témoigne de son vif désir de voir l'homme de Dieu à XIXe siècle nous apporter aussi la paix. C'est le résultat qu'elle attend de sa visite.

On m'écrit de Bade que l'impératrice d'Autriche va prochainement quitter cette ville. Sa Majesté a fait une excursion à Heidelberg avec sa fille l'archiduchesse Valérie, celle-ci a été passer la journée à Fribourg en Brisgau, pour y visiter la célèbre cathédrale. L'impératrice continue ses cures

---

faiblesse et de misère, on ait au moins quelque petite mesure de votre puissance et de votre bonté ?

Cet ouragan d'angoisses et de regrets furieux ne s'apaisa pas tout à fait quand nous fûmes dans la cellule du père et en sa présence. Mais je m'y sentis plus ferme, comme sur une hauteur que la mer ne saurait submerger, quelque grand que fût son effort. Je regardai le cher compagnon qui m'avait mené dans cet abri, sans pouvoir encore lui pardonner d'avoir, je le croyais, suscité ces tempêtes. « Va-t'en, » lui dis-je avec une secrète colère. Il sourit ; et, au milieu de tant de préoccupations poignantes, je ne pus m'empêcher de sourire moi-même du *volontiers* empressé dont il accueillit cette invitation. Lorsqu'il fut parti, je regardai le père : mes yeux devaient exprimer l'incertitude où j'étais encore dans ce moment suprême. « Mettez-vous à genoux, » me dit-il avec la calme dignité d'un juge.

Je me mis à genoux, et je me confessai. Oh ! combien les prêtres doivent admirer la miséricorde du Seigneur ! Mais aussi, comment, au spectable continuel de son indulgence, ne seraient-*ils pas doux et indulgents?*

Je me levai, le cœur bercé d'une joie sérieuse et paisible ; non pas délivré encore, mais allégé ; non pas absous, mais béni. En retrouvant Gustave dans le corridor, en prière à cette même place où j'avais vu Aldophe, et où, comme lui, il était resté les mains levées vers Marie durant le combat, si je ne lui dis point que j'étais heureux, je pus du moins lui dire que j'étais satisfait. Pour lui, ce qu'il éprouvait, ce n'était pas de la joie, ce n'était pas du bonheur : c'était de l'ivresse. Il venait de servir à conquérir une âme, il avait sauvé son ami. Il me demandait de prier pour lui à mon tour, pour ses enfants, pour sa femme, pour tous ceux qu'il aimait. Sa vivacité d'imagination lui faisait former mille projets de pieux travaux ; son cœur reconnaissant se répandait en bénédictions ferventes. Je ne lui répondais pas ; je n'avais presque plus ni pensées ni sensations. Brisée de fatigue, mon âme s'endormait délicieusement.

Un fait qui survint le lendemain ou le surlendemain troubla soudainement ce repos réparateur, et me prouva combien je tenais encore au passé, mais en même temps combien aussi j'étais déjà plus fort contre ses séductions. Adolphe étant allé à la poste, en était revenu dans une étrange perplexité : on lui avait remis pour moi plusieurs lettres arrivées à Rome déjà depuis longtemps, ainsi que nous le vîmes par les timbres, et que la négligence des employés avait égarées, comme il arrive souvent. Supposant bien que c'étaient là ces malheureuses lettres si impatiemment attendues ; craignant leur effet sur moi, et redoutant que je ne me misse à soupçonner une *supercherie, Adolphe et Gustave tinrent conseil.* La décision fut qu'on me donnerait les lettres, en priant Dieu qu'il n'en résultât rien de mauvais. Adolphe me les présenta donc, sans mot dire, le pauvre garçon, mais avec un air consterné dont je ris encore aujourd'hui. Sur le moment je ne pensais point à rire. Un coup d'œil jeté sur l'adresse m'apprit ce qu'elles contenaient. Ah ! mon Dieu ! quelle tentation de m'en emparer, d'aller dans quelque coin les lire, les relire cent fois ! Quels regrets de ce qu'elles n'étaient pas arrivées deux jours plus tôt, et comme je sentis bien que je n'avais pas versé toutes mes larmes, et que tout ce que j'avais cru briser la veille n'était pas détruit encore ! Mais vous eûtes pitié de moi, vous me donnâtes un peu de courage dont j'avais besoin. — Jette tout de suite ces lettres au feu, me criait mon bon ange. C'était ce qu'il fallait faire. Dieu se serait plu à récompenser cette ferme résolution ; je ne pus m'y décider, et je transigeai. Hélas ! funeste habitude : car tout sacrifice doit être généreusement consenti, et devient plus difficile à mesure qu'on remet à l'accomplir. « Va, dis-je à Gustave en faisant un grand effort, je ne veux point lire ces lettres à présent. Porte-les au père, dis-lui qu'il les ouvre..., qu'ils les brûle..., ou qu'ils les garde pour me les donner lorsqu'il lui plaira. »

Je les ai lues, ces lettres, mais plus tard, lorsque, plein de confiance dans la force des sacrements qui rendent au chrétien sa gloire et son courage, on ne craignit plus le léger combat qu'elles me feraient livrer. Sans doute je bénis Dieu qu'elles ne soient pas arrivées avant le jour où je pris envers lui un engagement solennel ; sans doute j'aurais mieux fait de les brûler sans les lire lorsqu'elle m'arrivèrent. Mais que contenaient-elles enfin ? Ce qu'il fallait, il y a peu de jours, pour faire pencher la balance en faveur de l'enfer ; ce qu'il fallait maintenant pour que mon âme, fière et ravie du lumineux espace ouvert à son essor, pût oublier à jamais, dans la nuit du dédain suprême, les plus redoutables ennemis qu'elle avait cru devoir redouter. Gloire à Dieu ! *(A suivre.)*

ies à cheval ; les hauteurs les plus escarpées sont visitées de préférence.

Il y a lieu de penser que la spéculation serait volontiers se produire le mouvement de reprise qui tente de se dessiner depuis quelques jours. Ce mouvement *aurait sa raison d'être* si l'on tenait compte des véritables proportions à établir dans la capitalisation des différents fonds d'Etat, en essayant de les ramener vers leur véritable parité. Par suite du ralentissement des ventes au comptant, ces tentatives de reprise ont chances de succès, à moins d'un nouvel imprévu politico-financier.

Assez bonne tenue du marché en Banque et même quelques progrès sur diverses valeurs étrangères ; — peu de transactions sur nos valeurs de crédit ; — les titres du Midi sont toujours des plus discutés et les fluctuations de leurs prix variées à l'infini, présentent à chaque instant la malveillance des tendances anglaises à leur endroit ; bonne tenue de nos chemins de fer.

On vient de nouveau le bruit de rupture des négociations relatives *aux conventions* avec les grandes Compagnies. La vérité est que le gouvernement laisse accréditer ces rumeurs pour faire plus facilement accepter les conventions aux Chambres auxquelles il les présentera comme le *maximum* de ce qu'il a pu obtenir. En réalité, la convention avec le Paris-Lyon-Méditerranée va être signée. L'obligation hypothécaire de l'Etat serbe est demandée à 406. La jonction des chemins serbes avec les chemins ottomans sera désormais rapidement opérée.

FRANCE

A la Chambre, on a discuté mardi le crédit pour l'expédition du Tonkin.

M. Challemel-Lacour, répondant à M. Delafosse, a expliqué que les dangers pouvant provenir de la Chine ne sont pas inquiétants, car la Chine n'est pas un empire militaire.

Le rappel de M. Bourée n'a pas le caractère d'une disgrâce, mais le traité qu'il avait conclu avec la Chine semblait un rebelle de la France, et lui enlevait tout un riche bassin houiller. La France respecte les droits de la Chine, mais elle entend que la Chine respecte les siens. Il est probable que la Chine résistera aux excitations malveillantes ; rien ne prouve qu'elle nourrisse à l'égard de la France de mauvais desseins. Elle pourrait seulement favoriser l'introduction au Tonkin de *bandes d'insurgés*. Ce n'est pas là un danger, mais un mal à guérir. Tel est le but du projet soumis à la Chambre.

Répondant à M. Périn, M. Challemel-Lacour a dit que l'envoi de M. de Kergaradec près de l'empereur Tu-Duc est une dernière tentative de conciliation, mais que quelque soit l'issue de cette démarche l'expédition du Tonkin est nécessaire pour rassurer les amis de la France, maintenir ses adversaires et affermir son protectorat. « Nous n'avons à craindre l'immixtion d'aucune puissance ; la Chine n'a ni la pensée ni le droit d'intervenir, et nous nous établirons sur quelques points d'une manière définitive. »

La Chambre a adopté le projet par 358 voix contre 50, et 160 abstentions.

***

Le *Temps* annonce l'*arrestation de six anarchistes* coupables d'avoir distribué à St-Germain-en-Laye des brochures excitant les soldats à l'indiscipline. Les individus arrêtés ont déjà été condamnés pour l'organisation du meeting de l'Esplanade des Invalides en mars *dernier*, et pour *l'affichage* de placards séditieux.

ALLEMAGNE

L'exposition d'hygiène a été ouverte samedi après midi à 2 heures, en grande solennité, par le prince héritier, qui remplaçait l'impératrice, avec la participation de plusieurs personnages princiers, de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, M. Szechenyi, des envoyés des divers Etats de l'empire et des autorités de la ville de Berlin.

Le prince impérial a remercié dans son discours le Comité, les exposants et tous ceux qui avaient participé à la réussite de l'exposition, en particulier le représentant de l'Autriche. En signalant la part qui a été prise à la réussite de l'œuvre par les princes et les gouvernements des autres Etats allemands, il a dit qu'on pouvait admirer avec un juste sentiment de satisfaction l'achèvement de cette entreprise et exprimer l'espoir qu'elle remplirait le noble but qu'elle s'est fixé de soulager les misères et d'adoucir les souffrances.

ÉGYPTE

Une dépêche de Londres au *Temps* donne des explications sur les vues définitives de la politique anglaise en Egypte, qui ont laissé à la Porte une impression défavorable.

Lord Dufferin a évité toute déclaration *fixant un délai de l'occupation* de l'Egypte.

Le sultan, afin de reprendre son influence *en Egypte, enverra un envoyé spécial* porter au khédive une décoration. Le sultan a déjà télégraphié au khédive son approbation de sa conduite, l'assurant qu'il ne cessera pas de veiller aux intérêts de ses sujets bien-aimés.

Le télégramme a été remis au khédive par Kadri, dès le lendemain du départ de lord Dufferin.

CANADA

Sir John Mac-Donald, président du cabinet canadien, vient de déposer un projet de loi électorale qui réalise des innovations hardies.

Jusqu'ici les provinces jouissaient en pareille matière, d'une autonomie presque absolue. *Le projet centralise complètement* tout ce qui touche au droit de vote. Seront électeurs les habitants des villes et villages incorporés qui possèdent une fortune immobilière de 300 dollars ou qui payent un loyer annuel de 20 dollars. Dans la campagne, un immeuble de 200 dollars suffira pour assurer le droit de vote. Ceux qui possèdent un certain revenu, les fils de fermiers et ouvriers, qui possèdent les biens ci-dessus spécifiés, seront électeurs alors même qu'ils habiteraient chez leurs parents.

Enfin, le fait le plus caractéristique du nouveau *bill* est l'introduction du suffrage aux femmes non mariées, qui remplissent les conditions de fortune exigées des hommes. Cette dernière proposition a été très applaudie par la Chambre.

CANTON DE FRIBOURG

—

Quelques lecteurs de la Liberté nous ont demandé des renseignements sur les prélatures que Sa Sainteté Léon XIII a daigné accorder à Mgr Savoy. Nous pensons répondre à leurs désirs en publiant les détails suivants :

Les *Protonotaires* apostoliques remontent à l'origine de l'Eglise, ayant été fondés par le Pape saint Clément, qui est demeuré leur patron. *Il partagea la ville de Rome en sept* régions, à la tête desquelles il plaça un notaire ecclésiastique, chargé de recueillir les actes des martyrs. Ces sept notaires, pour les distinguer des autres notaires de l'Eglise romaine, reçurent le titre de protonotaire, et par la suite des temps furent comblés d'honneurs et de privilèges par les Souverains-Pontifes.

L'ère des persécutions étant close, le Pape saint Jules Ier les chargea du relevé des lettres, réponses et décrets du Saint-Siège, et les employa même à des légations.

De nos jours, ils ont l'honneur de rédiger les actes de béatification et de canonisation, et les actes de l'Eglise et du Pontife romain. Leur Collège est un des plus importants de la curie romaine, il jouit de la préséance et de divers honneurs, même de pouvoir conférer les grades. *Il porte le nom de Collège* des *Protonotaires bénéficiers*, *participants* ou *numéraires*, pour marquer qu'ils ont une charge ecclésiastique, ont droit à ses revenus, et sont au nombre des *sept* prélats qui le composent.

Les Papes ne peuvent pas élever à des charges ecclésiastiques tous les membres du clergé qu'ils veulent honorer ; c'est pourquoi ils ont pris l'habitude de leurs donner des titres *honorifiques* qui les font jouir des prérogatives attachées à certaines prélatures. Le plus élevé est celui de *Protonotaire ad instar participantium*, titre prélatice qui, au dire des auteurs, remonte au Xe siècle et donne droit aux privilèges et honneurs des sept protonotaires participants.

C'est cette prélature, une des plus élevées de la cour romaine, que Sa Sainteté Léon XIII *a daigné accorder à Mgr Savoy.*

Voici, d'après la Constitution de Pie IX sur les protonotaires *ad instar*, quels sont les privilèges de ces prélats :

1° *Les protonotaires ad instar*, par le fait de leur élévation à cette dignité, sont de droit prélats de la Maison de Sa Sainteté.

2° Ils peuvent porter dans les cérémonies l'habit prélatice complet de couleur violette, soutane à queue, ceinture, mantelet, collet et bas.

3° Ils peuvent porter le rochet sous le mantelet dans les fonctions ecclésiastiques.

4° Leur habillement ordinaire est : le collet violet, les bas violets, avec la sontane noire frangée et doublée de rose, avec des boutons roses, la ceinture violette, et le chapeau noir avec des cordons et glands rouges.

5° Ils ont droit de préséance sur tous les prêtres et sur les chanoines non réunis en corps, sur les supérieurs d'ordres réguliers.

6° Ils *ont* le privilège de l'*oratoire* privé pour eux-mêmes et leur maison.

7° Ils *peuvent assister aux chapelles pontificales* où ils siègent immédiatement après les évêques.

8° Ils peuvent officier pontificalement, avec tous les ornements pontificaux sauf la crosse ; ils portent la mitre blanche avec franges et bordures rouges ; mais ils ne peuvent siéger ni au fauteuil ni au trône.

9° Ils portent le titre de *Monseigneur*.

On peut voir, par cet exposé, que le protonotariat *ad instar* est vraiment une dignité considérable, et l'on ne sera pas surpris que des ecclésiastiques dont le nom est célèbre dans l'Eglise n'en aient jamais reçu d'autre ; par exemple Mgr Gaume, Mgr de Conny et Mgr Dunoyer à Genève.

Il y a encore une troisième classe de *protonotaires, mais qui n'ont que le titre* et ne communiquent ni à ces honneurs ni à ces privilèges des *protonotaires participants*.

Nous donnerons une autre fois à nos lecteurs des détails sur les prélatures domestiques et les camériers.

—

Le Grand Conseil a terminé le 16 sa session ordinaire du printemps. Avant de se séparer, il a reçu communication de la motion suivante de M. Aeby, Paul, laquelle *reste déposé sur le bureau :*

« Le soussigné prie le Grand Conseil de bien vouloir inviter le conseil d'Etat à lui présenter un projet de loi destiné à améliorer en faveur de l'agriculture et de la propriété foncière les conditions des prêts hypothécaires.

« Ce but pourrait être atteint par l'émission d'*obligations foncières de l'Etat* de Fribourg et le placement sur hypothèques des fonds en provenant.

« La Caisse d'amortissement serait chargée de ce service.

« Fribourg, le 16 mai 1883.

« Paul Aeby, *député.* »

—

Monsieur le Rédacteur,

Les articles que je vous ai adressés sur les écoles mixtes ont déjà provoqué des observations. Votre correspondant de la Veveyse me fait « contester que la plupart de nos maîtres travaillent consciencieusement. » Jamais cette pensée ne m'est venue à l'esprit ; tout au plus ai-je dit que l'on pourrait travailler davantage, et encore ne saurait-il être question de la plupart des instituteurs. Le but que je me proposais était d'attirer l'attention du corps enseignant sur la gravité *de cette assertion, qu'il fallait remédier* à l'infériorité de notre enseignement primaire en réunissant les enfants des deux sexes dans la même école. J'étais du reste sous l'impression du passage suivant contenu dans *le N° 3 du Bulletin pédagogique :*

« Les membres du corps enseignant (réunis en conférence à Estavayer) sont d'avis différents à l'égard des *autorités locales*. Quelques instituteurs voudraient les *supprimer complètement ;* d'autres, par contre, ne voudraient pas comprendre dans cette mesure celles qui remplissent bien leurs devoirs (??) » [1].

Je me souviens aussi d'un projet de loi sur l'instruction primaire, projet où il était dit que le traitement des instituteurs serait payé par l'Etat, *au moins dans les communes rurales*.

Quant au partage des responsabilités, j'ai posé des principes généraux qui découlent de la nature des choses et dont l'application peut être modifiée par les circonstances ; *aussi ai-je ajouté que je les suggérais pour des recherches ultérieures.*

Ces explications données, je reconnais volontiers qu'il y a dans notre corps enseignant un grand nombre d'instituteurs, non seulement très consciencieux, mais encore très assidus et très capables.

En parlant de la responsabilité du corps enseignant, je n'ai pas nui au projet d'augmenter le traitement des instituteurs. N'est-il pas vrai que plus une fonction entraîne de responsabilité, plus aussi il convient de la bien rétribuer ? J'applaudis donc des deux mains à l'idée de votre honorable correspondant de la Veveyse. On pourrait même raisonnablement aller plus loin et demander, pour tous les bons instituteurs, une augmentation de considération et d'égards. Le mérite d'un instituteur qui remplit bien son devoir, ne sera jamais trop apprécié.

Je reçois à l'instant votre numéro d'aujourd'hui. Une lettre de M. Blanc-Dupont, *où ma pensée est tout à fait dénaturée*, m'apprend que j'ai soulevé un orage. Il n'entre pas dans mes habitudes de discuter sur le ton que prend l'honorable président de la Société fribourgeoise d'éducation, ni de relever des observations personnelles semblables à celles dont il me gratifie avec autant de courtoisie que de modération.

J.

—

M. Collaud, *instituteur à Fribourg*, nous fait remarquer que notre *correspondant* a résumé inexactement les observations statistiques présentées par lui à la réunion des instituteurs de la Sarine et de la Glâne à Villaz-Saint-Pierre :

« Je n'ai, nous écrit M. Collaud, je n'ai *nullement démontré* que les districts de la Singine et de la Gruyère *seuls* sont la cause de la place peu enviable que nous occupons. J'ai prouvé, il est vrai, que les notes obtenues par les recrues de ces deux districts, et principalement par celles de la Singine, sont faibles, déplorables même ; mais j'ai prouvé aussi que les cinq autres districts ont leur part de responsabilité dans notre échec.

« Je n'ai nullement démontré que si les deux districts susdits *avaient réussi comme les cinq autres, nous serions dans un rang* très honorable. — Le district de la Sarine, qui vient en premier rang, a obtenu la note 11,4. Si les six autres districts avaient pu obtenir la même note, nous aurions eu le 21e rang et rien de plus, ce qui ne serait pas suffisant pour acquérir le rang *très honorable* dont parle votre correspondant.

« Je dois ajouter cependant que dans 53 districts de la Suisse la note moyenne a été inférieure à 11,4, soit donc à celle obtenue par le district de la Sarine. »

—

Le cinquante-quatrième compte de la Caisse d'épargne de la ville de Fribourg vient de paraître.

Nous remarquons que le *nombre des déposants* va chaque année en augmentant. Au 31 décembre 1882, il est de 1,702 pour une *somme de 632,540 fr. 05 ; au 31 décembre* 1881, il était de 1,636 déposants représentés par 578,978 fr. 15.

Le chiffre des dépôts effectués l'année dernière s'élève à 114,739 fr. 60 soit 15,058 fr. 30 de plus qu'en 1881.

Il a été remboursé pendant l'année à 585 déposants dont 195 pour solde 84,628 francs 65. Les intérêts bonifiés aux déposants se montent à 23,450 fr. 95. Le mouvement de la Caisse en 1882 a été de 459,302 fr. 85.

Comme on le voit, cet utile établissement continue à rendre d'excellents services à *notre population, en développant de plus en* plus le goût de l'épargne.

—

Concert

On nous annonce l'arrivée de la fanfare, l'Union instrumentale de Lausanne, qui donnera dimanche prochain un concert dans les jardins de Tivoli.

C'est une bonne fortune pour notre ville et nous ne doutons pas de l'accueil que le public fera à nos concitoyens vaudois, dont *la réputation n'est pas à faire.*

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

—

New-York, 16 mai.

Suivant les avis de Valparaiso, un traité de paix a été signé entre le Pérou et le Chili.

Le Pérou cède Tacna et Arica au Chili pour dix ans. Après cette période, un plébiscite décidera à qui ces provinces appartiendront.

VARIÉTÉS

—

Météorologie. — Analyse statistique de la période du 13 avril au 11 mai. (Voir la *Liberté* du 17 avril.) — Le dispositif annonçait le beau temps comme règle avec 7 à 9 jours de pluie ou neige, 3 jours mixtes, tendance du N.-E. à se produire, température froide, position du baromètre dans la région inférieure. — Les jours de beau temps sont les 13, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 avril. 4, 5, 6, 8 mai, *total* 17 jours. Mixtes 19, 30 avril, 2 mai. Les jours ayant donné de la pluie ou de la neige *sont les 20, 21, 29 avril, 1, 3, 7, 9, 10,* 11 mai. La pluie a été peu abondante, il a plu fortement un seul jour, le 29. Aussi la disette d'eau se faisait sentir, et c'était avec joie, qu'on a vu la pluie du 29. Sauf 2 ou 3 jours, la période a été froide tout entière,

[1] Les points d'interrogation se trouvent dans le texte même du *Bulletin*.

et l'on a vu des gelées à glace les 13, 14, 15, 22, 23 avril. Le courant N.-E. a été observé très souvent. La position du baromètre a été telle qu'elle avait été indiquée. Il n'a pas dépassé la moyenne une seule fois.

Il a sans doute paru hardi et téméraire d'annoncer une période au beau, alors que la position du baromètre, le plus puissant des pronostics, se prouvait en opposition manifeste. Rien ne démontre mieux, selon nous, la valeur, la précision et l'efficacité de notre méthode.

La nouvelle période s'ouvre le 12 mai pour clore le 9 juin. Elle n'amène pas de changement. Le beau temps sera la règle ; les jours d'exception seront de 7 à 9 jours de pluie, 3 jours mixtes. Tendance fréquente du courant S.-E. et N.-E. à se produire, quoique faible et intermittent. Disposition à l'orage, ou au moins à l'apparition de nuages d'orages moutonnés.

Les oscillations du baromètre se feront aux approches de la moyenne atmosphérique (variable) et au-dessous et ne la dépasseront en hausse qu'à de rares exceptions.

« La sécheresse est à craindre. Sans doute « les jours d'exception seraient suffisants « pour la prévenir ou l'enrayer, s'ils don- « naient une pluie un peu abondante ; mais « la plupart ne donneront qu'une pluie sans « consistance, insignifiante. »

Saignelégier, le 12 mai 1880. Z. J.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Voici une jolie annonce extraite d'un journal de Berlin.

J'ai la douleur de faire part, par la présente, à mes amis et connaissances que la mort m'a enlevé hier mon épouse bien-aimée au moment où elle venait de donner le jour à un garçon bien portant. Je cherche pour ce dernier une nourrice en bonne santé, et il ne me serait pas désagréable d'entrer en correspondance avec une dame en vue d'un second mariage. (C'est ce qu'on peut appeler ne pas perdre de temps). La personne en question devrait être d'aimable caractère, d'âge raisonnable, posséder quelque capital et être en état de diriger provisoirement mon magasin renommé de toiles et blanc (suit l'adresse), « dans lequel toutes les commandes sont effectuées dans les vingt quatre heures. » J'ai l'intention d'engager pour mon commerce une directrice avec 750 marcs d'appointements et le logement, aussitôt que ma LIQUIDATION A TOUT PRIX, actuellement commencée, sera terminée et que j'aurais achevé la construction de ma nouvelle maison, rue... N° 11, où je transfère mon établissement à partir du 1er octobre prochain, et dont je désire louer le premier étage, disposé pour bureaux ou magasins, au prix annuel de 1500 marks, ainsi que plusieurs appartements et logements, à partir de 500 marks par an.

Pauvre « épouse bien-aimée ! »

—

Une importante découverte vient, dit-on, d'être faite à Poitiers. Il s'agit du reliquaire de la vraie croix, envoyé de Constantinople par l'empereur Justin à sainte Radegonde dans la seconde moitié du sixième siècle. On le croyait depuis longtemps perdu, tandis qu'il n'était qu'égaré au fond d'une châsse sans valeur, ou Mgr Barbier de Montault l'a heureusement retrouvé. Sa forme est celle d'une petite tablette en or recouverte d'émaux cloisonnés. Autrefois, il représentait le centre d'un triptyque qui, paraît-il, a été livré aux agents du district à l'époque de la Révolution.

Cette découverte offre un grand intérêt artistique et scientifique. C'est l'œuvre de joaillerie bysantine la plus ancienne que l'on puisse citer. Immédiatement après vient l'autel d'or de Saint-Ambroise, à Milan, qui n'est que du neuvième siècle.

M. SOUSSENS, *Rédacteur*.

BRASSERIE BEAUREGARD

FRIBOURG (Suisse)

BIERE BAVAROISE

En vente dès le 18 Mai

BURGY & MENOUD.

(O. F. F. 34) (348)

Une jeune fille

De 23 ans, munie de bons certificats, désire se placer dans un magasin ou comme bonne. (354)

ATTENTION !

Le soussigné informe l'honorable public qu'il vient de s'établir à Fribourg en qualité de **menuisier-ébéniste**. Il saisit cette occasion pour se recommander aux personnes qui voudront bien lui confier les ouvrages concernant son état, tout en assurant un travail soigné et une prompte livraison.

Jacques FREY, *menuisier-ébéniste, rue du Stalden N° 6.* H. 355 F. (362)

OPUSCULES DE PROPAGANDE

L'**Ave Maria,** ou salutation angélique, prix 15 cent.
Le **signe de la croix**, . . . prix 15 cent.
Les Béatitudes, ... « 15 cent.
L'Angelus, ... « 15 cent.
Sus aux Jésuites, ... « 15 cent.
Aux Francs-Maçons, ... « 25 cent.

L'EUCHARISTIE
symboles et poèmes

Extraits des œuvres de Mgr de la BOUILLERIE
PAR UN DE SES DISCIPLES
Brochure in-12 d'environ 200 pages.
Edition de luxe sur papier fort. — Prix : 2 fr. l'ex.

TABLE DES MATIÈRES

L'Eucharistie en général. — Sacrement et Sacrifice. — Nourriture. — Ce que l'Eucharistie nous demande. — Ce que l'Eucharistie nous donne. — Les attraits de l'Eucharistie. — Petits poèmes : Dieu ; la Fleur du champ et le Lys de la vallée ; le Ciboire doré ; le Ciboire de cire ; la sainte Hostie de Faverney ; la Nuit sombre ; le Cœur et le Trésor ; L'Ange et l'âme ; Tous les biens viennent avec Elle ; le Lys et l'Etoile ; Notre-Dame de Lourdes ; Jésus et la Bergerette.

UN jeune homme qui a été six ans professeur en France et qui habite maintenant Fribourg, s'offre pour donner des leçons de français ou pour faire des écrits.

Pour renseignements s'adresser au bureau de la *Liberté.* (363.)

HOMMAGE
AUX JEUNES
CATHOLIQUES-LIBÉRAUX
Par Mgr de SÉGUR
Prix : 50 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique

VIE ET APOSTOLAT
DU BIENHEUREUX PIERRE CANISIUS
PRÊTRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS
par le R. P. PIERRE CANISIUS BOVET
DOCTEUR EN THÉOLOGIE
MAITRE DES NOVICES AU COUVENT DES MINEURS CONVENTUELS
A FRIBOURG

Seconde édition entièrement refondue
Prix : 1 fr. 50

LA LYRE CHRÉTIENNE
OU PARAPHRASE, SOUS FORME DE PRIÈRES, DES PSAUMES LES PLUS USITÉS
Par l'auteur de : ALLONS AU CIEL !

Ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Saint-Brieuc et Tréguier, de Coutances et d'Avranches, de Verdun, du Puy, de Bayonne, de Laval et de Versailles.

« Les Psaumes de David sont comme une harpe mystique, suspendue aux murs de la vraie Sion. » *(Mgr Gerbet.)*

En vente à l'*Imprimerie catholique* pour le prix de 3 fr.

SANCTI THOMÆ AQUINATIS DOCTORIS ANGELICI
QUESTONES DISPUTATÆ
Accedit liber de Ente et Essentia
CUM COMMENTARIIS R. D. D. THOMÆ DE VIO CAJETANI CARDINALIS
Editio novissima ad fidem optimarum editionum diligenter recognita et exacta
4 beaux vol. in-8 d'environ 650 pages. — Prix : **20** fr.

LA PRATIQUE DE L'AMOUR
ENVERS JÉSUS-CHRIST
PROPOSÉE
à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection
Un beau vol. in-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.
Prix : 2 fr. 50 ; *franco* : 2 fr. 80.

En vente *l'Imprimerie catholique* :

OUVRAGES DIVERS

Epistolier latin, selon le Rit romain ou Manuel de l'enfant de Chœur, par l'abbé S. Lesser prêtre du diocèse de Soissons. Avec approbation de Mgr l'évêque de Laval.
Prix : . . . . . 1 fr. —

Le catholicisme et le protestantisme devant les faits, par Adrien Duval, précédé d'une lettre de Mgr Mermillod à l'auteur.
Prix : . . . . . 3 fr. —

Le saint de chaque jour, (liturgie romaine), par l'abbé Hapiat, curé-doyen de Vitel, troisième édition. Avec approbation de plusieurs évêques.
Prix : . . . . . 5 fr. 50

La sainte de chaque jour, par le même auteur.
Prix . . . . . 3 fr. 50

Le Rév. Père Olivaint, de la Compagnie de Jésus, sa vie, ses œuvres et son martyre, par Mgr Chatillon.
Prix : . . . . . 3 fr. —

Le bienheureux Pierre Le Fèvre, premier compagnon de saint Ignace, précédé historique, par le Rév. Père Prat de la Compagnie de Jésus.
Prix : . . . . . 3 fr. 50

La vie de saint François de Paule, par M. de Bois-Aubry.
Prix : . . . . . 3 fr. —

Histoire du vénérable Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, par Armand Bazin.
Prix : . . . . . 5 fr. —

Les premiers convertis au Christianisme, par M. l'abbé A Laurent, docteur en théologie.
Prix : . . . . . 4 fr. —

Vie de sainte Claire d'Assise, fondatrice de l'Ordre qui porte son nom, par le P. Joseph de Madrid, Mineur réformé de l'Etroite Observance, traduite de l'italien, par Dom S. de l'ordre des Chartreux.
Prix : . . . . . fr. 3 —

Histoire de sainte Solange, Vierge et Martyre, patronne du Berry, par l'abbé Joseph Bernard, de Montmélian.
Prix : . . . . . 2 fr. —

Bernadette, Sœur Marie-Bernard, par Henri Lasserre.
Prix . . . . . 3 fr.

En vente à l'*Imprimerie catholique*

LA
PREMIÈRE COMMUNION
par M. J. A., conseiller général
Brochure de 144 pages avec couverture en couleur

PRIX :
1 exemplaire 0,50 centimes
12 » 5 francs
100 » 40 francs.

Cette brochure réunit toutes les qualités requises pour faire du bien aux enfants, en les intéressant vivement. Tous les sexes y sont présentés sous forme d'exemples. Elle sera également d'une grande utilité aux parents, aux maîtres et aux catéchistes.

Des conditions particulières seront faites aux personnes qui en demanderont un grand nombre pour la propagande.

En vente à l'Imprimerie catholique :

SAINT HIMIER
ERMITE ET PREMIER APOTRE DE LA VALLÉE DE LA SUZE
ÉTUDE HISTORIQUE ET RELIGIEUSE
Par P. MAMIE, Curé.
Deuxième édit. — Broch. in 8°. — Prix 0,70